



Raymond Chabot Grant Thornton

Cowansville, le 19 septembre 2013

Madame Carrol Kralik
Municipalité de Bolton-Ouest
9, Chemin Town Hall
Bolton-Ouest, Québec
J0E 2T0

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 100
112, rue du Sud
Cowansville (Québec) J2K 2X2

Téléphone : 450 263-2010
Télécopieur : 450 263-9511
www.rcgt.com

Madame,

Tel que demandé, voici un résumé de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012 selon les états financiers du 31 décembre 2012 sur lequel nous avons émis un rapport d'auditeur indépendant.

Actifs financiers	990 231 \$
Passifs financiers	499 557 \$
Actifs non financiers	1 301 887 \$
Excédent de fonctionnement affecté et non affecté	781 745 \$
Investissement net dans les éléments à long terme	1 010 816 \$

À cette date, la municipalité présentait une situation financière positive.

L'excédent accumulé constitue la somme de tous les excédents et déficits annuels accumulés par la municipalité. En vertu de la loi et de principes de saine gestion, les municipalités peuvent conserver une partie de l'excédent de leurs opérations pour des projets futurs ou simplement pour se doter d'une marge de sécurité. Elles ne sont pas tenues d'affecter la totalité de leur excédent de fonctionnement au budget de l'exercice suivant, mais seulement la partie qu'elles prévoient utiliser au cours de cet exercice. Lors de la préparation de leur budget, les municipalités doivent prendre certaines décisions sur l'affectation aux activités de fonctionnement et d'investissement de l'exercice suivant de l'excédent accumulé. De même, en cours d'exercice, le conseil peut décider d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté aux fins des activités de fonctionnement ou d'investissement.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous demeurons,

Bien à vous,

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés

Ref. : Mario Barabé, CPA, CA
Associé